



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00622310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le Groupe Scolaire Saint Claude à Besançon

Délibération n° 2020/006223

Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le Groupe Scolaire Saint Claude à Besançon

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	20/10/2020	Favorable unanime

Résumé :

La fruitière à Energie est une société qui mobilise localement des compétences humaines et financières pour assurer la transition énergétique.

Elle a fait part à la Ville de son intérêt d'utiliser la toiture du Groupe scolaire Saint Claude en vue d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Conformément à législation sur la propriété des personnes publiques, la Ville de Besançon va lancer un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner une entreprise en vue de la signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public (Toiture du groupe scolaire Saint Claude) en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Dans le cadre de sa démarche pour le développement des énergies renouvelables et plus spécifiquement l'électricité photovoltaïque, la Ville de Besançon a recensé une première liste de bâtiments sur lesquels l'installation de panneaux solaires est intéressante et possible à court terme.

La Ville mobilise directement une partie de ce potentiel à travers des investissements qu'elle réalise. A ce jour, 8 bâtiments sont d'ores et déjà équipés de panneaux photovoltaïques ce qui représente une puissance de 453 kWc. D'autres bâtiments restent encore à équiper.

Pour accélérer la mobilisation de ce potentiel, la Ville peut faire appel à des tiers investisseurs en complément de son intervention directe qui se poursuivra dans les années à venir.

La société « Fruitière à Energie » située à Quingey dont l'objectif est le développement des énergies renouvelables, a contacté les services de la Ville pour proposer l'installation de panneaux solaires sur la toiture du groupe Scolaire de saint Claude.

C'est une SAS dite Citoyenne, qui investit dans les panneaux photovoltaïques et, par le biais d'un bail locatif, les installe en toiture. Ce bail locatif peut ouvrir des droits à un loyer allant de 0 à 4 % du montant des recettes électriques générées par la centrale photovoltaïque. A ce jour elle a installé une dizaine de centrales photovoltaïques dans la région avec des puissances variant de 9 kWc à plus de 100 kWc.

Le Groupe Scolaire Saint Claude situé au 9 rue Jean Wyrsh a une surface de toiture de plus de 700 m² et pourrait accueillir une centrale de 50 kWc.

Conformément à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et en référence à son article 4, la Ville de Besançon peut organiser un appel à manifestation d'intérêt avec une consultation restreinte pour sélectionner une société susceptible d'installer et exploiter des panneaux solaires sur ce site.

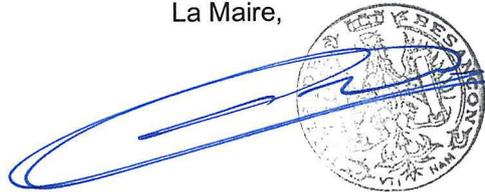
Une convention d'occupation temporaire du domaine public, sera signée entre la Ville et le candidat sélectionné, elle précisera la durée d'exploitation (environ 20 ans), le montant de la redevance annuelle de mise à disposition de la toiture, et les conditions d'exploitation.

Le candidat sélectionné installera et exploitera la centrale solaire photovoltaïque, vendra l'électricité produite, et sera bénéficiaire des recettes de vente.

L'appel à manifestations d'intérêt de la Ville prévoira des critères de sélection relatifs à l'implication citoyenne dans le projet, à sa qualité environnementale et à sa qualité pédagogique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise la Ville à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner une entreprise spécialisée en vue de l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire sur la toiture du groupe scolaire St-Claude.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0